Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACFA - 2026

La Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta a été incorporée en 1980 lors de l'adoption d'une loi spéciale de la législature albertaine. Elle est dirigée par un conseil d'administration de huit personnes, composé des sept plus récents présidents et présidentes provinciaux de l'ACFA qui résident toujours en Alberta et qui acceptent de siéger au CA ainsi que la présidence en poste. Ces personnes sont les suivantes : Dolorèse Nolette, John Moreau, Ernest Chauvet, Marc Arnal, Sheila Risbud, Pierre Asselin, Nathalie Lachance et moi-même, Paul Denis

L'unique responsabilité du conseil d'administration est de voir à la gestion du portefeuille de La Fondation afin de:

1. remettre annuellement 5% de la valeur marchande du portefeuille à l'ACFA provinciale, et de
2. maintenir son pouvoir d'achat contre le taux d'inflation.

Dernièrement, en raison de l'incertitude causée par le Président des États-Unis et son administration, nous sommes davantage aux aguets car les marchés mobiliers et monétaires subissent des fluctuations aigues presqu'à tous les jours. On peut voir des mouvements de plus de 1% presque quotidiennement, à la hausse ou à la baisse.

Cependant, nous sommes certains de la bonne gestion de notre portefeuille pour les raisons suivantes : Premièrement nous avons, depuis les débuts, une politique de placements qui protège bien notre portefeuille, tout en donnant une bonne marge de manœuvre aux compagnies qui sont chargées de gérer nos placements. Présentement nos placements sont répartis de la façon suivante :

Liquidités et titres à revenus fixes : 43%
Actions canadiennes : 20%
Actions américaines : 25%
Actions internationales : 12%

Cette diversification du portefeuille et la flexibilité de varier les placements selon les fluctuations des marchés nous donnent confiance. Les obligations comptent pour plus de 40% de notre portefeuille et donnent accès à la liquidité nécessaire pour rencontrer nos obligations envers l'ACFA. En plus, les actions choisies sont celles offertes par des compagnies solides qui font des profits malgré les intempéries causées par nos voisins du sud. Au cours des cinq dernières années les retours des marchés boursiers sont excellents et se situent dans les deux chiffres, entre 12 % et 15%.

Le portefeuille de La Fondation avait une valeur, au 31 décembre 2025, de **14,199,563$**, soit une augmentation de **699,590.00$** depuis décembre 2024. En 2025, les versements à l'ACFA ont totalisé **639,370$**. Avec le taux du versement adopté en juin de cette année, la contribution financière aux revenus de l'ACFA s'établira à **678,185$** en 2026, une augmentation de presque **40,000$.**

La Fondation de l'ACFA avait au début 4,200,000$. Elle a contribué près de 19,6 millions de dollars aux budgets de l'ACFA depuis sa création. Et la valeur de son portefeuille aujourd'hui est proche de 15 millions. Il est évident que le CA de la Fondation a atteint son objectif de maintenir le pouvoir d'achat du capital de son fonds.

En terminant, je tiens à souligner les efforts de notre conseil d'administration de bien s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires afin de protéger à long terme la valeur marchande du portefeuille de la Fondation. Grâce à notre politique d'investissement axée sur une diversification judicieuse, nous comptons pouvoir maintenir un équilibre optimal entre la remise à court terme d'un appui financier à l'ACFA et la protection du pouvoir d'achat du portefeuille.